



# FICHE DE POSTE

## DÉLÉGUÉ(E) ACCOMPAGNATEUR/TRICE DU DISTRICT DE L'EURE DE FOOTBALL

**Le ou la délégué(e) accompagnateur/trice doit faciliter l'organisation, le bon déroulement de la rencontre et accompagner l'arbitre ou les arbitres.**

### LES MISSIONS

#### L'accueil du corps arbitral

Le ou la délégué(e) accompagnateur/trice se charge d'accueillir le ou les arbitres de la rencontre dès leur arrivée au stade. Selon la compétition, il/elle se met à leur disposition une heure ou plus avant le coup d'envoi et leur apporte le soutien logistique nécessaire en fonction de leurs demandes. C'est également à lui ou elle de les accompagner à leur vestiaire.

#### Avant la rencontre

Dès son arrivée, le/la délégué(e) accompagnateur/trice se présente aux dirigeants des deux clubs afin de confirmer sa présence et rappeler le rôle qu'il/elle exercera durant la rencontre. Sa mission consiste à aider l'arbitre dans l'élaboration de la feuille de match (Feuille de Match Informatisée ou Feuille de Match Papier). Le traçage du terrain, les drapeaux de touche et la présence des piquets de coin doivent être contrôlés par l'arbitre, et la mise en conformité éventuelle supervisée par le ou la délégué(e) accompagnateur/trice.

#### Pendant

Le ou la délégué(e) accompagnateur/trice s'assure de la sécurité des arbitres. Ne sont admis sur le banc de touche que les personnes inscrites sur la feuille de match. Le ou la délégué(e) accompagnateur/trice veille prioritairement au respect des officiels et s'assure de faire accompagner au vestiaire un(e) joueur(se) exclu(e) par le ou la délégué(e) bénévole de club. Il/elle lui revient également de regrouper les ballons et de les mettre à disposition des arbitres. Si l'arbitre ne saurait intervenir pour des paroles ou gestes d'un(e) éducateur/trice ou dirigeant(e), le ou la délégué(e) accompagnateur/trice ne devra pas rester impassible et devra réagir pour recadrer cette personne en le mettant devant ses responsabilités afin de permettre à l'arbitre de poursuivre dans un climat serein.

## Durant la mi-temps

Le ou la délégué(e) accompagnateur/trice, assisté du responsable sécurité du club recevant ou du délégué(e) bénévole du club, veille à ce que la sécurité des arbitres et des joueurs(ses) soit assurée lors du retour aux vestiaires. Il/elle s'enquiert des éventuelles consignes ou demandes particulières qui peuvent lui être transmises par l'arbitre ou les arbitres.

## À la fin du match

Comme à la mi-temps, il/elle veille au retour aux vestiaires. Le ou la délégué(e) accompagnateur/trice s'informe du nom des blessé(e)s, les communique à l'arbitre et soumet la feuille de match au (à la) dirigeant(e) ou capitaine de chaque club. Après que l'arbitre ait validé la feuille de match et que les officiel(le)s sont changé(e)s, il/elle les accompagne jusqu'à leur départ du stade. À l'issue du match le ou la délégué(e) accompagnateur/trice devra adresser obligatoirement sous 48 heures un rapport.

## LES OUTILS

- Sa licence, son accréditation de délégué(e) accompagnateur/trice.
- Les feuilles de suivi du délégué(e) accompagnateur/trice.
- Un chronomètre, un stylo et un cahier.

## COMPÉTENCES REQUISES POUR LE POSTE

<b>FORMATIONS</b>	Formation et certification de délégué(e) accompagnateur/trice.
<b>CONNAISSANCES &amp; COMPÉTENCES REQUISES</b>	Les relations humaines, la gestion des émotions, la prise de responsabilité, le coaching, le rôle du délégué d'une rencontre et la connaissance des règlements de la compétition où il ou elle est désigné(e).
<b>QUALITÉS REQUISES</b>	L'écoute, la pédagogie, l'empathie, le soutien, la prise d'initiative, le partage.
<b>PRÉREQUIS</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Être licencié au DEF</li><li>• Avoir participé à la formation et être certifié en tant que délégué(e) accompagnateur/trice.</li></ul>
<b>PROFILS TYPES</b>	Toutes les personnes majeures peuvent être formées pour être des délégué(e)s accompagnateur/trices.